



Pôle Aménagement
Direction de la protection et la valorisation du cadre de vie
Mission de prévention des risques majeurs

STRATEGIE LOCALE
DE GESTION DU RISQUE INONDATION
DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION
D'AJACCIO

Introduction
Structure du document
Résumé

Arrêté préfectoral d'approbation n°2A-2017-12-15-010 du 15 décembre 2017

Le risque inondation constitue le risque naturel majeur le plus prégnant en Europe et provoque chaque année des événements catastrophiques. Les exemples ne manquent pas, tant au niveau national que régional, comme cela est présenté dans le document « Etat des lieux de la SLGRI ». Considérant cela, le conseil et le parlement européen ont décidé de la mise en œuvre de la directive inondation, qui se décline au niveau du district de Corse par la définition de trois TRI – territoire à risque important d'inondation ((e grand Bastia, la Marana et la ville d'Ajaccio). Pour chacun d'eux, comme le définit la déclinaison nationale de la directive inondation, une SLGRI – stratégie locale de gestion du risque inondation, doit être réalisée pour le premier cycle de la directive inondation (2016-2021). Celle-ci sera ensuite revue à chaque nouveau cycle de la directive.

C'est ainsi qu'à la suite de la saisine de l'Etat, le Président de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien a proposé aux élus en assemblée délibérante le 28 septembre 2016 que l'intercommunalité constitue la structure porteuse de la démarche d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio, qui définit un plan d'actions pour la période 2017-2021.

Au-delà de la mise en œuvre de la législation, l'objectif de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche d'élaboration de la stratégie locale, a été également de préparer les évolutions règlementaires en matière du grand cycle de l'eau : la prise de compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018, ainsi que l'ensemble des compétences liées à l'eau au 1^{er} janvier 2020, comme le ruissellement urbain.

Dans ce cadre, le pilotage du PAPI d'Ajaccio – programme d'action de prévention des inondations, a été intégré à la démarche et, pour son avenant en cours de validation, la maîtrise d'ouvrage sera partagée entre la ville d'Ajaccio et la CAPA.

En termes de méthode, c'est une concertation la plus large possible qui a été mise en œuvre pour élaborer la stratégie locale, en intégrant notamment les associations de protection de l'environnement. Le comité de pilotage de la stratégie locale, qui constitue l'instance décisionnelle, associe ainsi un grand nombre de parties prenantes et bien évidemment l'ensemble des acteurs institutionnels majeurs de l'eau de Corse. Afin d'intégrer le plus grand nombre et notamment les usagers à la démarche d'élaboration de la stratégie, celle-ci a été soumise à la consultation du public les 20, 27 octobre et 3 novembre 2017. De même, toujours sur la méthode, et plutôt que d'énumérer un catalogue d'actions, celles qui figurent dans le plan d'actions ont été décidées et conçues collectivement par les parties prenantes concernées ; démarche constituant sans doute un gage d'implication des acteurs intéressés. Cette première année de travail en commun avec les parties prenantes s'est surtout voulue comme une période de sensibilisation et d'acculturation à la prévention des risques d'inondation (ruissellement, débordement et submersion marine).

La stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio a été conçue au moyen d'une gouvernance organisée et structurée : un comité de pilotage, associant l'ensemble des parties prenantes en constituant l'instance décisionnelle et un comité technique, en configuration réduite, préparant les travaux du comité de pilotage et organisant le travail de treize unités opérationnelles spécifiques. Celui-ci, constituant l'architecture générale de la démarche a pu s'appuyer sur la forte implication des services déconcentrés de l'Etat (DREAL et DDTM), ainsi que l'office de l'environnement de la Corse et les services techniques de la ville d'Ajaccio.

La première production de ces unités de travail a été de dresser un état des lieux précis et exhaustif du risque inondation. Celui-ci est présenté dans le document « Etat des lieux de la SLGRI » et est accompagné d'une annexe cartographique. L'autre document constituant la stratégie locale est le plan d'actions, est également accompagné d'un document réunissant les annexes.

Une attention toute particulière devra être dorénavant engagée afin d'assurer une mise en œuvre des actions décrites dans la stratégie ainsi qu'une évaluation pertinente de celle-ci.

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation (TRI) d'Ajaccio

I- La stratégie locale : dernière étape du premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation

La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des inondations, dite directive inondation (DI), constitue le cadre européen de la politique de gestion des risques d'inondation. Transposée en droit français par la loi du 12 juillet 2010, elle fixe, selon un calendrier de cycles de révision par période de 6 ans, les objectifs pour réduire les conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Pour le bassin Corse, la mise en œuvre du premier cycle est en voie d'achèvement.

Pour rappel, les premières étapes du premier cycle de la DI ont porté sur :

- l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI), arrêté le 22 décembre 2011 ;
- la sélection de 3 territoires à risque important d'inondation (TRI) : Ajaccio, Grand Bastia (Bastia, Furiani, Ville-di-Pietrabugno) et la Marana (Biguglia, Borgo, Lucciana), liste arrêtée le 4 février 2013 ;
- la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation sur les TRI, arrêtée le 17 février 2015 ;
- le Plan de Gestion des Risques d'Inondation, arrêté et publié au JO le 22 décembre 2015

A chacune de ces étapes, le comité de bassin a été sollicité pour avis.

La dernière phase du premier cycle de la directive inondation consiste à élaborer des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) pour chacun des trois TRI identifiés pour le bassin Corse. Cette stratégie fixe des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations pour le TRI considéré, en déclinaison locale du PGRI.

La stratégie locale a vocation à être portée par une collectivité ou un groupement, dit « structure porteuse ». La structure porteuse joue un rôle de mobilisation et d'animation des collectivités et autres parties prenantes concernées. Pour ce faire, elle bénéficie de l'appui du service de l'État chargé de coordonner l'élaboration de la SLGRI.

Pour les trois TRI de Corse, les périmètres d'élaboration des stratégies locales ont été élargies à ceux des intercommunalités correspondantes (AP du préfet coordonnateur de bassin du 30 mars 2015) qui sont également les structures porteuses identifiées. Les DDTM, avec l'appui de la DREAL, sont le service référent pour l'État.

La mise en place de ces stratégies locales constitue une opportunité pour mobiliser tous les acteurs et faciliter la prise en charge par les intercommunalités au 1er janvier 2018 de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Ces stratégies locales offriront en effet une base pour fixer leurs objectifs dans l'exercice de cette nouvelle responsabilité.

Les actions concrètes pour la mise en œuvre de ces stratégies s'inscrivent quant à elles de façon privilégiée dans le cadre des programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) qui font l'objet de soutiens financiers significatifs de l'État au travers du fonds de prévention des

risques naturels majeurs (FPRNM). A partir du 1er janvier 2018, les nouveaux PAPI seront élaborés selon le cahier des charges « PAPI 3 »

Préalablement à leur approbation par le préfet de département, la stratégie locale est soumise à avis du comité de bassin, avant avis officiel du préfet coordonnateur de bassin.

II- Présentation du projet de SLGRI du TRI d'Ajaccio

II-1 Gouvernance et méthode d'élaboration

Une élaboration de la SLGRI portée par la CAPA

A la suite de la saisine de l'Etat au début de l'année 2016, la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien a accepté de devenir la structure porteuse de la démarche d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio, qui définit un plan d'actions pour la période 2017-2021.

Au-delà de la mise en œuvre de la législation, l'objectif de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien a été également de préparer les évolutions réglementaires en matière du grand cycle de l'eau : la prise de compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018, ainsi que l'ensemble des compétences liées à l'eau au 1^{er} janvier 2020, comme le ruissellement urbain.

Dans ce cadre, le pilotage du PAPI d'Ajaccio (programme d'action de prévention des inondations mis en œuvre sur la période 2013-2018) a été intégré à la démarche et, dans l'avenant en cours de validation, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage soit partagée entre la ville d'Ajaccio et la CAPA.

Une gouvernance et une méthode d'élaboration associant largement les parties prenantes

La stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio a été conçue au moyen d'une gouvernance structurée de la manière suivante :

- Un comité de pilotage : instance décisionnelle associant l'ensemble des parties prenantes dont les acteurs institutionnels majeurs de l'eau de Corse (cf. annexe 1). Cette instance s'est réunie tout au long de la démarche afin de valider le processus (novembre 2016), d'échanger sur les orientations (mai 2017), et de valider le projet soumis à la consultation publique (date fixée au 9 octobre 2017).
- Un comité technique, en configuration réduite, préparant les travaux du comité de pilotage et organisant le travail de treize unités opérationnelles spécifiques. Celui-ci, constituant l'architecture générale de la démarche a pu s'appuyer sur l'implication des services de la CAPA, de l'Etat (DREAL et DDTM), de l'office de l'environnement de la Corse et des services techniques de la ville d'Ajaccio. Le secrétariat du comité de bassin de Corse a également contribué aux travaux du comité technique. Depuis son installation le 3 août 2016, le COTEC s'est réuni à 9 reprises jusqu'à la prochaine réunion du COPIL 3.
- **13 unités opérationnelles** disposant d'objectifs précis. Par ailleurs, en amont de la démarche, des réunions bilatérales CAPA – partie prenante, ont été organisées afin d'acculturer les partenaires à la prévention du risque inondation et sa déclinaison locale.
- ✓ **Vulnérabilité des réseaux d'énergie et fluides.** Objectifs : Disposer de l'étude de fragilité de l'ensemble des réseaux d'énergie (électricité, gaz, téléphonie) et fluides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales et eau brute) - Concevoir et éventuellement mettre en œuvre des

mesures afin de durcir le réseau de manière à diminuer sa vulnérabilité face au risque inondation.

- ✓ **Vulnérabilité des infrastructures de transport.** Objectifs : Disposer de l'étude de vulnérabilité des infrastructures de transport (terre, air, mer et fer) - Disposer des programmes d'entretien des ouvrages de protection des infrastructures au risque inondation - Concevoir et éventuellement mettre en œuvre des mesures afin de durcir les infrastructures de manière à diminuer sa vulnérabilité face au risque inondation - Disposer d'une cartographie des voies inondables.
- ✓ **Prévision – Alerte.** Objectifs : Améliorer le système d'alerte météorologique existant - Améliorer l'organisation d'alerte des crues existante - Perfectionner les plans communaux de sauvegarde.
- ✓ **Information – Sensibilisation.** Objectifs : Assistance aux communes de la CAPA pour la réalisation de leur DICRIM – document d'information communal sur les risques majeurs - Réalisation d'actions de communication en direction de divers publics (grand public, scolaires, élus et personnels des collectivités territoriales) en matière d'inondation - Information grand public pour améliorer la vulnérabilité du bâti au risque inondation - Préparation des modalités de la concertation publique de la SLGRI.
- ✓ **Sauvegarde.** Objectifs : Assistance aux communes de la CAPA pour la réalisation de leur PCS – plan communal de sauvegarde - Réflexions sur l'élaboration d'un PICS – plan intercommunal de sauvegarde - Intégration dans les plans de secours (ORSEC, PCS,...) des résultats des études de fragilité des réseaux et des infrastructures de transport - Etude de vulnérabilité des équipements publics (de secours, d'enseignement, communaux, intercommunaux,...).
- ✓ **Zones d'expansion de crues en terrain agricole ou naturel.** Objectifs : Recenser les terrains agricoles ou bien naturels, qui disposent d'un potentiel d'inondabilité - Pour ces mêmes terrains, déterminer leur potentiel de sur-inondabilité.
- ✓ **Submersion marine et érosion littorale.** Objectifs : Recenser, sur le territoire communautaire, les sites présentant des enjeux et qui sont vulnérables au risque de submersion marine - Proposer et mettre en œuvre les actions de correction nécessaires.
- ✓ **Droit des sols en zone inondable.** Objectifs : Recenser, sur le territoire communautaire, les secteurs stratégiques soumis au risque inondation et pour lesquels un approfondissement de l'aléa inondation s'avère pertinent afin de réduire la vulnérabilité des enjeux - Etudier les enjeux sur le Cavallu Mortu et le Ponte Bonello (secteurs disposant aujourd'hui de l'AZI) - Conduire des actions de formation auprès des parties prenantes de la stratégie locale sur le thème du grand cycle de l'eau et plus particulièrement sur la gestion des écoulements hydrauliques et des eaux pluviales.
- ✓ **Vulnérabilité de l'activité économique.** Objectifs : Informer les acteurs économiques des enjeux liés au risque inondation et impulser et conduire une démarche de réduction de la vulnérabilité du patrimoine bâti auprès de ces mêmes acteurs
- ✓ **Articulation SLGRI / SAGE.** Objectifs : Cette unité de travail ne dispose pas d'objectif particulier, si ce n'est d'informer les parties prenantes de la stratégie locale des actions conduites par la CLE – commission locale de l'eau, dans le cadre du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava » qui présentent une convergence dans la démarche de

prévention des inondations (la gouvernance du SAGE comprend d'ailleurs une commission de travail spécifique).

- ✓ **Suivi de travaux du PAPI d'Ajaccio.** Objectifs : Il s'agit de suivre l'état d'avancement des actions du PAPI – programme d'actions de prévention des inondations, d'Ajaccio et plus particulièrement des travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques. Cela entre notamment dans le cadre des futurs transferts de compétences dans le domaine de l'eau des communes vers les intercommunalités.
- ✓ **Système d'endiguement de Campo.** Objectif : Disposer de l'état des connaissances des caractéristiques techniques du système d'endiguement.
- ✓ **Mise en œuvre de la compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.** Objectifs : Préparer la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien à la prise de compétence GEMAPI.

Une concertation la plus large possible a été mise en œuvre pour élaborer la stratégie locale, en intégrant notamment les associations de protection de l'environnement (U LEVANTE et le GARDE). Le plan d'actions a été conçu collectivement par les parties prenantes concernées afin de constituer un gage d'implication des acteurs intéressés.

Afin d'intégrer les usagers à la démarche d'élaboration de la stratégie, celle-ci a été soumise à la consultation du public les 20, 27 octobre et 3 novembre 2017.

II-2 Le contenu du projet de la SLGRI

La première production des unités de travail a été de dresser un état des lieux exhaustif du risque inondation. Celui-ci est présenté dans le document « Etat des lieux de la SLGRI » et est accompagné d'une annexe cartographique, comprenant 94 planches illustratives (cartes, photos, schémas,...).

L'autre document constituant la stratégie locale est le plan d'actions, constitué de 69 actions déclinées suivant 4 axes stratégiques, accompagné d'un document réunissant les annexes.

L'état des lieux de la stratégie locale de gestion du risque inondation

Un état des lieux complet aborde successivement les points suivants :

- Caractéristiques physiques du territoire de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, constituant le périmètre de la SLGRI du TRI d'Ajaccio : contextes géomorphologiques et géologiques, climatologie locale. Afin d'illustrer les effets du réchauffement global en Corse, les conclusions d'un rapport du conseil économique, social et culturel de Corse, traitant du sujet, sont également présentées ;
- Réseau hydrographique du territoire ;
- Enjeux présents sur le territoire communautaire, dont ceux décrits dans le PADDUC, les ERC – espaces remarquables côtiers, dont le territoire de la CAPA dispose, au nombre de 8 ainsi que d'autres enjeux, comme les espaces stratégiques agricoles ;
- Risque inondation sur le territoire de la CAPA : description de la typologie des inondations en Corse, événements significatifs survenus sur le territoire de la CAPA ainsi qu'en Corse. Un

bilan assurantiel, présentant un historique d'événements majeurs, est également indiqué. Le chapitre est clos par une approche sociologique, tentant d'analyser la perception du risque inondation par la société ;

- Aléa inondation sur le territoire de la CAPA : base de données « cours d'eau », atlas des zones inondables et atlas des zones submersibles, PPRi et études spécifiques.

Les diverses étapes de la directive inondation sont présentées et leur démarche expliquée : EPRI – évaluation préliminaire du risque inondation, TRI – territoire à risque important d'inondation, PGRI- plan de gestion du risque inondation et SLGRI – stratégie locale de gestion du risque inondation. La convergence de la directive inondation et de la directive cadre sur l'eau est également mentionnée.

Bénéficiant des travaux de la mission d'appui technique GEMAPI, le document « état des lieux de la SLGRI » décrit le patrimoine correspondant présent sur le territoire de la CAPA. Le seul patrimoine « PI – protection contre les inondations » correspondant au système d'endiguement de Campo, composé des trois digues : SOCORDIS, RT 40 et CCM. La nouvelle compétence GEMAPI, dévolue aux intercommunalités à fiscalité propre est présentée.

Pour clore l'état des lieux de la SLGRI, ce sont les dispositifs réglementaires d'information, de sensibilisation et de gestion de crise, dévolus aux collectivités territoriales, qui sont présentés : le DICRIM – document d'information communal sur les risques majeurs et le PCS – plan communal de sauvegarde.

Le plan d'actions de la stratégie locale

Les principes généraux

L'objectif supérieur dévolu à la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d' Ajaccio, qui a été décidé par les élus locaux, est de maintenir l'attractivité du territoire en réduisant la portée des dommages liés aux inondations.

Plusieurs axes ont donc fait l'objet d'une attention particulière :

- Aménagement du territoire
- Vulnérabilité des réseaux afin d'améliorer la résilience du territoire.
- Information préventive de la population ainsi que la sensibilisation des décideurs ont également été pris en considération, notamment dans une perspective de sauvegarde des populations en cas d'événement majeur.

Sous l'égide de la stratégie nationale de gestion du risque inondation et en déclinaison des objectifs du PGRI de Corse, de nombreuses actions de portée opérationnelle ont été définies par les diverses unités de travail.

Les actions en matière de réduction de la vulnérabilité des réseaux

Les réseaux, quelle que soit leur fonction (transport d'énergie, de fluide, ou bien de transport), disposent d'un positionnement hiérarchique prédominant dans l'aménagement. Face au risque d'inondation, l'objectif est donc tout d'abord de connaître leur vulnérabilité, notamment pour agir en faveur de la sauvegarde des personnes et des biens, puis le cas échéant d'envisager une stratégie afin d'améliorer leur capacité de résilience.

Ces actions, impliquant les propriétaires et les gestionnaires de réseau d'énergie et de transport, se partagent en :

- Connaissance de la vulnérabilité des réseaux face au risque inondation : 12 actions.
- Mise en place de mesures pour renforcer les réseaux : durcissement / résilience : 13 actions

Les actions en matière de prévision, sensibilisation et de sauvegarde

Afin de gérer au mieux la crise lors de la survenue d'un événement majeur, l'alerte, basée sur des observations et des prévisions, doit être adaptée et performante. Son efficacité repose sur la connaissance du risque inondation, partagée par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, administrations, collectivités territoriales, société civile, grand public,...). Au moment de la crise, les décideurs territoriaux doivent pouvoir s'appuyer sur des documents stratégiques de sauvegarde de la population, comme le plan communal de sauvegarde, le plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires, etc., ainsi qu'une connaissance de la vulnérabilité des équipements publics, notamment ceux qui sont destinés à gérer la crise.

- Améliorer la prévision et l'alerte : 8 actions
- Poursuivre et amplifier les actions d'information et de sensibilisation avec les partenaires (tout public) : 5 actions
- Développer les mesures de sauvegarde : 3 actions
- Connaître la vulnérabilité des équipements publics : 3 actions

Les actions en matière d'aménagement

En matière de prévention du risque inondation, l'aménagement du territoire revêt une importance particulière dans une perspective de développement durable. En effet, l'application des principes d'aménagement et de constructibilité auront un impact majeur pour les décennies à venir. Ainsi, des actions pertinentes et adéquates, qui pourront réellement permettre d'améliorer la résilience du territoire et d'atténuer les dommages en cas de survenue d'un événement majeur, sont à engager.

- Définir des principes d'aménagement de l'espace : 4 actions
- Approfondir la connaissance de l'aléa inondation : 5 actions
- Réduire la vulnérabilité de l'activité économique au risque inondation : 2 actions
- Mettre en œuvre la compétence GEMAPI : 3 actions

Le suivi des travaux du PAPI

Le PAPI d'Ajaccio doit faire l'objet d'un avenant dont l'objet porte sur des mises à jour de certaines actions ainsi que la création de nouvelles actions. L'avenant porte sur les aspects suivants :

- Techniques : des actions ont été réadaptées suite aux récentes évolutions réglementaires et administratives ainsi qu'aux duretés foncières
- Financiers : des montants ont été réajustés suite à l'avancement des études
- Durée : prolongation du délai de la convention de 2 ans (reportant de mi-juin 2018 à mi-juin 2020 la fin du programme) afin d'accompagner dans leur réalisation les importants projets structurants portés par la Ville en matière de Prévention des Inondations (PI) avec, notamment, les divers ouvrages hydrauliques prévus à l'ANRU et les bassins de rétention.
- Programmatiques : réorganisation de la maîtrise d'ouvrage avec intégration de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA). Ajout et élargissement d'actions au périmètre de la CAPA.

L'avenant ne modifie pas substantiellement le programme et la stratégie envisagée initialement. Il constitue une révision qui tient compte des évolutions des différents dossiers et de la réglementation en vigueur.

- Système d'endiguement de Campo : réalisation d'études préalables à la réhabilitation des digues « SOCORDIS » et « CCM » : 2 actions
- Aménagements hydrauliques et création de bassins de rétention : 8 actions (cela concerne la remise à niveau du système d'endiguement de Campo, 3 nouveaux bassins de rétention et les aménagements hydrauliques dans les secteurs du Vazzio, des Cannes, Salines et de Saint Joseph).

Périmètre, gouvernance et suivi post approbation de la SLGRI

Concourant simultanément aux objectifs de cohérence hydrographique et de rationalisation des instances de gouvernance, il est proposé que pour le cycle 2 de la directive inondation, le périmètre soit élargi à l'ensemble du bassin versant du SAGE « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava). Par ailleurs, il a également été proposé à la CLE du SAGE, que ce soit la commission « risques » du SAGE qui assure le pilotage de la stratégie locale.

Toutefois, le COPIL dans sa forme actuelle sera de nouveau constitué à l'échéance du cycle 1 de la directive inondation, afin de faire le bilan de la version 1 de la stratégie et de préparer sa version 2, pour la période 2022 – 2027.

Quant au COTEC, il sera maintenu dans sa configuration, mais avec une fréquence de réunion plus réduite.

Annexe : Liste des parties prenantes associées à la démarche d'élaboration de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

- ✓ Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse
- ✓ Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
- ✓ Agence française pour la biodiversité
- ✓ Agence régionale de santé*
- ✓ Association Le GARDE
- ✓ Association U LEVANTE
- ✓ Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud
- ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- ✓ Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse-du-Sud
- ✓ Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
- ✓ Collectivité Territoriale de Corse
- ✓ Collectivité Territoriale de Corse : Comité de Bassin de Corse
- ✓ Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
- ✓ Communauté de communes de la Vallée du Prunelli
- ✓ Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano
- ✓ Conseil Départemental de la Corse-du-Sud
- ✓ Conservatoire du littoral
- ✓ Croix-Rouge française**
- ✓ DDTM de la Corse-du-Sud
- ✓ DREAL de Corse
- ✓ EDF
- ✓ Education nationale (Rectorat et direction académique des services de l'éducation nationale)*
- ✓ ENGIE
- ✓ Météo France
- ✓ Mairie d'AFA
- ✓ Mairie d'AJACCIO
- ✓ Mairie d'ALATA
- ✓ Mairie d'APPIETTO
- ✓ Mairie de CUTTOLI-CORTICCHIATO
- ✓ Mairie de PERI
- ✓ Mairie de SARROLA-CARCOPINO
- ✓ Mairie de TAVACO
- ✓ Mairie de VALLE-DI-MEZZANA
- ✓ Mairie de VILLANOVA
- ✓ Office d'équipement hydraulique de la Corse
- ✓ Office de développement agricole de la Corse
- ✓ Office de l'environnement de la Corse
- ✓ ORANGE
- ✓ Préfecture de la Corse-du-Sud
- ✓ Préfecture de la Corse-du-Sud – SIRD-PC
- ✓ Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud

*ces deux parties prenantes ont intégré la démarche à partir du COPIL 2.

**cette partie prenante a intégré la démarche à partir du COPIL 3.